

portation qui s'offrent aux Canadiens. Pour que les fabricants et les industriels canadiens puissent s'en prévaloir, il a fallu modifier notre façon de procéder. Pour saisir une occasion, il faut faire des changements aux chapitres des types, des espèces, des métiers ou des volumes. En général, cela exige des changements matériels, et, d'ordinaire, les changements matériels doivent être financés.

● (12.40 p.m.)

Le ministère de l'Industrie a pour fonction de fournir toute l'aide possible, afin que les fabricants et les industriels canadiens profitent des occasions nouvelles. Ce crédit porte sur la méthode prévue face aux possibilités nouvelles. En vertu de cette entente, si la Commission ici mentionnée estime que les changements proposés sont financièrement sûrs et rentables et se rattachent directement aux possibilités offertes, le ministère s'engage à assurer, par l'intermédiaire d'une banque et au nom du gouvernement, ceux qui, pour une raison quelconque—soit parce que leur crédit est très faible selon les normes commerciales ordinaires, soit parce que la structure financière de leur entreprise est faible—ne peuvent obtenir un prêt commercial pour profiter des possibilités qui s'offrent à eux. Nous sommes disposés à assurer les prêts pour couvrir le risque additionnel que représente ce genre de prêt. Le député m'a demandé si la Sysco serait admissible à l'aide en vertu de cette disposition. Cela dépendrait des projets qu'elle pourrait avoir pour prendre avantage des possibilités accrues d'exportation offertes par la négociation Kennedy. J'avoue ne pas savoir si la Sysco a des projets de ce genre. Si la société a de tels projets exigeant un financement supplémentaire, et si elle ne peut, par le financement ordinaire du commerce, effectuer ces changements, alors le présent article sera appliqué.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Je remercie le ministre de cette déclaration. En ce qui concerne particulièrement la Sysco, je suis certain qu'il sera le premier à reconnaître que si lui-même et ses collègues du cabinet ne se grouillent pas et ne se hâtent pas de prendre des mesures à l'endroit de la Sysco, celle-ci ne sera probablement pas en mesure de projeter quoi que ce soit pour l'avenir. Quoiqu'il en soit, avec la collaboration de tous les jeunes prodiges dans le vent qui sont à sa disposition au ministère, je compte que le ministre pourra me donner quelques renseignements.

Le ministre a mentionné les avantages découlant de la négociation Kennedy. Quels sont les avantages que l'acier en retire, et quels sont les inconvénients découlant de l'importation d'acier moins coûteux au Canada? Le ministre peut-il nous dire quels avantages l'industrie de l'acier, et j'espère aussi les ouvriers, obtiendront grâce à la négociation Kennedy? En qualité de ministre de l'Industrie, je suis certain qu'il a ce renseignement sous la main; connaissant tellement bien l'industrie, je suis persuadé qu'il n'aura pas de peine à nous dire quels sont ces avantages. Je suis également certain qu'il doit être en mesure de dire au comité l'écart entre les taux du tarif pour l'importation de l'acier au Canada depuis la conclusion de cet accord à Genève.

L'hon. M. Drury: Je n'ai pas de renseignements détaillés au sujet de la modification du Tarif pour l'acier, mais je pourrais les obtenir. Le député sait parfaitement bien que, dans le domaine du Tarif, les droits sur l'acier sont extrêmement compliqués. Il n'y est pas question d'acier en tant que tel. Ce mot s'applique à de nombreuses catégories et à de nombreuses formes et, par conséquent, il existe une foule d'arrangements tarifaires spécialisés. J'avoue ne pas avoir en mémoire toutes ces classifications et tous les changements qui ont été faits, mais si cela intéresse le député, je lui fournirai ces renseignements.

En ce qui concerne les avantages accordés aux fabricants d'acier canadiens, tout ce que je puis dire c'est que les droits de douane ont été abaissés pour l'importation à l'étranger de l'acier fabriqué au Canada, ce qui favorise ceux qui désirent exporter leur acier—et certains de nos fabricants ont très bien réussi en ce domaine. Il y a aussi, je l'avoue, un inconvénient, l'abaissement du Tarif douanier protégeant le Canada des importations d'acier en provenance de l'étranger, ce qui promet une plus grande compétitivité sur le marché national. Mais dans le cas de l'acier, les modifications du Tarif n'ont pas été très importantes peut-être, car les droits de douane applicables à la plupart des catégories d'acier étaient relativement bas sur le plan international—ce n'est donc pas un poste très important. Plus importantes sont les dispositions relatives au dumping. Mais ça, c'est une autre histoire, qui n'a rien à voir avec le sujet que nous étudions présentement. Il en sera question dans une mesure législative dont nous serons saisis ultérieurement. Le comité des finances, du commerce et des questions économiques en a fait une étude approfondie.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Merci. Comme il est question de l'industrie,